

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni le Jeudi 26 septembre 2024 à 18h, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 71 / Quorum : 36

Nombre de délégués présents : 44 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 14

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAUER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	François	RIEU

MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Michel BATAILLER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean-Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET-CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Transition écologique – Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) – Attribution des Aides

Rapporteur : M. le Président

La démarche « territoire à énergie positive » et le PCAET ont pour objectifs de faire émerger une dynamique locale en favorisant la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables. L'élaboration du plan climat a permis de mettre en lumière les gisements de productions d'énergies thermiques renouvelables du territoire : 62 GWh de bois, 19 GWh de solaire thermique et 72 GWh en géothermie.

Pour compléter les dispositifs qui permettent de tendre vers les objectifs énergétiques ambitieux fixés par la loi de transition énergétique, l'ADEME a mis en place un outil dénommé « **Contrat de Chaleur Renouvelable** ». Véritable levier pour accompagner le territoire dans sa transition énergétique, ce dispositif offre l'opportunité de massifier les énergies thermiques renouvelables à l'échelle du territoire d'Arlysère et de valoriser localement les ressources via la structuration d'une filière locale de chaleur renouvelable.

Le Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) est une gestion déléguée du fond chaleur de l'ADEME qui permet au porteur du contrat de financer le déploiement de la chaleur thermique renouvelable sur son territoire pour une durée de 3 ans.

Afin de dynamiser les filières d'énergies renouvelables et d'accroître fortement le nombre de dossiers éligibles et sélectionnés, la gestion des aides financières du Fonds chaleur a été déléguée par l'ADEME à la CA Arlysère par le biais d'un contrat de chaleur territorial n° 22RAD0431 signé le 7 novembre 2022. La gestion déléguée des aides du Fonds chaleur par la CA Arlysère, opérateur territorial, permet d'ouvrir l'accès de ces aides aux porteurs de projets de petite et moyenne envergures, jusqu'alors exclus de ce dispositif pour des raisons de seuils de production.

Vu la délibération n° 19 du Conseil Communautaire du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial entre l'ADEME et la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la convention de financement n° 22RAD0262 signée le 7 novembre 2022 définissant le montant ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière à l'animation du Contrat de Chaleur Renouvelable,

Vu la convention de mandat n° 22RAD0431 signée le 7 novembre 2022, confiant la gestion déléguée des aides du Fonds Chaleur de l'ADEME, mandant, à la Communauté d'Agglomération Arlysère, mandataire,

Considérant l'enveloppe d'aides à l'investissement d'un montant prévisionnel total à hauteur de 1 768 300 € allouée au territoire,

Considérant la procédure d'attribution des aides, contractualisée dans la convention de mandat n° 22RAD0431 entre l'ADEME et la CA Arlysère qui :

- Vérifie l'éligibilité des projets dans le cadre d'une commission d'engagement,
- Veille au respect des critères du Fonds chaleur définis par l'ADEME,
- Détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire,

A l'issue, l'ADEME valide l'attribution des aides par la signature du procès-verbal ; la CA Arlysère assure l'instruction des dossiers présentés et conclut les contrats d'attribution d'aides avec les porteurs de projet retenus par la commission d'engagement des aides.

Une convention est conclue entre le porteur de projet et la Communauté d'Agglomération Arlysère, permettant de stipuler les modalités de versement des aides par la Communauté d'Agglomération Arlysère ainsi que les pièces justificatives à fournir. Un projet de convention est joint en annexe. Chaque convention précise les modalités de versement de l'aide.

Lors de la commission d'engagement des aides du 30 juillet 2024, de nouveaux projets ont été présentés et validés par l'ADEME.

Il s'agit des dossiers de demandes d'aides suivants :

- **Commune de Gilly-sur-Isère :**
Pour une étude : Réalisation d'une étude de schéma directeur du réseau de chaleur communal
Montant total de l'étude : 14 775.00 € HT
Montant de l'aide attribuée : 10 342.00 €
Modalité de versement de la subvention : en une fois à réception des pièces justificatives
- **Commune de Beaufort :**
Pour une étude : Réalisation d'une étude de schéma directeur du réseau de chaleur communal
Montant total de l'étude : 10 975.00 € HT
Montant de l'aide attribuée : 7 682.00 €
Modalité de versement de la subvention : en une fois à réception des pièces justificatives
- **Commune de Grésy-sur-Isère :**
Pour une étude : réalisation d'une étude faisabilité d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur communal
Montant total de l'étude : 10 040.63 € HT
Montant de l'aide attribuée : 7 028.00 €
Modalité de versement de la subvention : en une fois à réception des pièces justificatives
- **SC Marcel à Beaufort :**
Pour un projet : Mise en place d'un système solaire combiné sur un chalet rénové à Beaufort
Montant total de l'investissement : 29 437.34 € HT
Montant de l'aide attribuée : 15 040.00 €
Modalité de versement de la subvention :
 1. Versement d'un acompte de 80 % à la mise en service de l'installation et réception des pièces justificatives, soit 12 032.00 €
 2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d'ENR après une année d'exploitation, soit 3 008.00 € maximum
- **Exploitation porcine 100% Plein air à Venthon :**
Pour un projet : Mise en place d'une installation solaire thermique pour la production d'ECS du laboratoire et du restaurant
Montant total de l'investissement : 14 928.00 € HT
Montant de l'aide attribuée : 5 152.00 €
Modalité de versement de la subvention :
 1. Versement d'un acompte de 80 % à la mise en service de l'installation et réception des pièces justificatives, soit 4 121.60 €
 2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d'ENR après une année d'exploitation, soit 1030.40 € maximum
- **Commune de Sainte-Hélène-sur-Isère**
Pour un projet : Création d'une chaufferie biomasse pour la salle polyvalente
Montant total de l'investissement : 121 458.14 € HT
Montant de l'aide attribuée : 26 460.00 €
Modalité de versement de la subvention :
 1. Versement d'un acompte de 80 % à la mise en service de l'installation et réception des pièces justificatives, soit 21 168.00 €
 2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d'ENR après une année d'exploitation, soit 5 292.00 € maximum

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l'attribution, dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable, des aides d'un montant total de 62 373.60 € inscrites sur la ligne budgétaire 1328 du Service Energie Climat et réparties comme suit :**
 - **Une aide au bénéfice de Commune de Gilly-sur-Isère pour réalisation de son schéma directeur du réseau de chaleur communal d'un montant de 10 342.00 € sous réserve de réception des pièces justificatives.**
 - **Une aide au bénéfice de la Commune de Beaufort, pour réalisation de son schéma directeur du réseau de chaleur communal d'un montant de 7 682.00€ sous réserve de réception des pièces justificatives.**
 - **Une aide au bénéfice de la Commune de Grésy-sur-Isère pour réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur communal avec chaufferie biomasse d'un montant de 7028.00 € sous réserve de réception des pièces justificatives.**
 - **Une aide au bénéfice de l'entreprise SC Marcel pour la mise en place d'une système solaire combiné d'un montant de 12 032.00 € correspondant au versement d'acompte de 80% sous réserve de réception des pièces justificative ainsi que le solde de 20% sous réserve du respect des conditions précitées.**
 - **Une aide au bénéfice de l'entreprise exploitation porcine 100% plein air pour la mise en place d'une installation solaire thermique pour la production d'ECS du laboratoire et du restaurant d'un montant de 4 121.60 € correspondant au versement d'acompte de 80% sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20% sous réserve du respect des conditions précitées.**
 - **Une aide au bénéfice de la Commune de Sainte-Hélène-sur-Isère pour la création d'une chaufferie biomasse pour la salle polyvalente d'un montant de 21 168.00 € correspondant au versement d'acompte de 80% sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20% sous réserve du respect des conditions précitées.**
- **autorise M. le Président ou son représentant, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées ;**
- **engage la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n° 22RAD0431 entre l'ADEME, mandant, et la Communauté d'Agglomération Arlysère, mandataire.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

